

RECOUPEMENT DES TÂCHES CONCERNANT LES TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉISATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

DESCRIPTION DES EMPLOYEURS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS :

Entrepreneurs spécialisés en construction (code SCIAN 238), en particulier les employeurs actifs dans l'installation de cloisons sèches et de travaux d'isolation sur le bâtiment (code SCIAN 23831) ou dans l'installation de tout autre équipement technique, qui comprennent l'isolation de tuyaux (code SCIAN 238299). Ceux-ci embauchent des travailleurs classés sous les codes 7271 (charpentiers-menuisiers), 7281 (briqueteurs-maçons), 7291 (couvreur), 7233 (tôliers), 7292 (vitriers), 7294 (peintres), 7293 (calorifugeurs) et 7282 (finisseurs de béton) dans la Classification nationale des professions 2011. On les retrouve également dans les métiers de charpentier-menuisier, briqueteur-maçon, couvreur, ferblantier, monteur-mécanicien (vitrier), peintre, calorifugeur et cimentier-applicateur tels que définis dans les *Règlements relatifs à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*.

NOMBRE D'EMPLOYEURS AYANT RAPPORTÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DANS LES MÉTIERS CONCERNÉS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS¹

- Charpentier-menuisier : 11 639 en 2014 (11 495 PME et 144 grandes entreprises)
- Briqueteur-maçon : 1 317 en 2014 (1 296 PME et 21 grandes entreprises)
- Peintre : 1 921 en 2014 (1 893 PME et 28 grandes entreprises)
- Cimentier-applicateur : 933 en 2014 (904 PME et 73 grandes entreprises)
- Couvreur : 973 en 2014 (955 PME et 18 grandes entreprises)
- Calorifugeur : 137 en 2014 (126 PME et 11 grandes entreprises)
- Monteur-mécanicien (vitrier) : 544 en 2014 (537 PME et 7 grandes entreprises)
- Ferblantier : 1 047 en 2014 (1 009 PME et 38 grandes entreprises)

¹ Une PME s'entend d'une entreprise de moins de 100 employés. Le nombre ne tient compte que des employeurs de la construction assujettis à la Loi R-20, en utilisant les bases de données de la CCQ selon les rapports mensuels des employeurs.